



Achats d'une voiture, un seul nom sur les papiers

Par **yuna**, le **26/02/2008** à **18:23**

voilà je viens de me marier, et mon mari a une fille d'un premier mariage. nous venons d'acheter une voiture, mais le prêt a été fait au nom de mon mari seulement, malgré que j'ai payé la moitié. en cas de décès comment cela va se passer. la fille de mon mari a-t-elle des droits sur la voiture et si oui sur la totalité ou sur la moitié seulement sachant que mon nom n'apparaît sur aucun papier?